

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Aix-en-Provence, le

20 FEV. 2018

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Pôle d'Aix-en-Provence

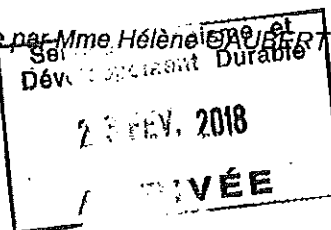
Bureau de la gestion domaniale

DDT des Alpes de Haute Provence
Av Demontzey
BP 10211

04002 – Digne les Bains cédex

Nos réf. : 18 - 0268
Vos réf. :
Affaire suivie par : Andrée Ferrier
Andree.ferrier@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : + 00 4 42 33 78 57

Affaire suivie par Mme Héliane GAUBERT



Objet : PC 004 148 17 S0005 – SARL SOLAIRE PARC MP 075


Par courrier reçu le 15 février 2018, vous avez saisi mon service d'une demande d'avis relative au permis de construire cité en objet concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol située lieu-dit « Adrech du Défends » sur la commune de Peyroules (04120).

Les dispositions de la Direction Générale de l'Aviation Civile en vigueur, concernant les projets d'installations de panneaux ou parcs photovoltaïques à proximité des aérodromes, sont définies dans sa note d'information technique EDITION N° 4 en date du 27 juillet 2011, sous-titrée « Dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » téléchargeable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/3_2_NIT_Photovoltaïque_V4_signee_27juillet11.pdf

Au regard de cette note d'information technique (NIT) ce projet est situé à plus de 3 km de tout aérodrome. Par conséquent, l'Aviation civile émet un avis favorable à ce projet, s'agissant de l'absence de risque d'éblouissement gênant pour la navigation aérienne.

Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.



Le chef de département
Philippe CORDIER